Chaponnay, le 15 Décembre 2025

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15/12/2025

A la Salle Frédéric Gonnet
Rue du Stade
69970 Chaponnay

Tour de table :
Présents : Laurent MOULIN (extérieur), Géraldine VICAT (St Bonnet), , Fabrice GRANGE (St Pierre), Laurent MAILLET (St Bonnet), Gourguet Olivier (St Bonnet) Thomas GRANGE (Chaponnay), Bruno GAUTHIER (Chaponnay), Armelle GUENOT , Xavier Jacquel, Marie Oudin-Girel, Michel Faure, Philippe VERCHERY, Jean-Luc Ravey, Mathieu Banchet, Elise Veyres.
GENTIL Pascale (commissaire aux comptes), GENTIL Maxime (commissaire aux compte),
Cédric Trolliet (mairie St Pierre), Olivier Roux (mairie Toussieu) Laurent BICARD (mairie de Chaponnay)

Excusés : SUSINI (Mairie St Bonnet) Julien FARDEL BRIOT (Mairie St Laurent), Plasse Emmanuelle, Cécile FERHADIAN

Pouvoirs : 3 pouvoirs

1- Bilan financier

Réalisé 2024-2025 :

L'école de musique Vincent d'Indy est créé en 1989 sous la forme d'une association 1901 (à but non lucratif).

Elle est le fruit du rassemblement de 5 écoles associatives de musique de 5 communes

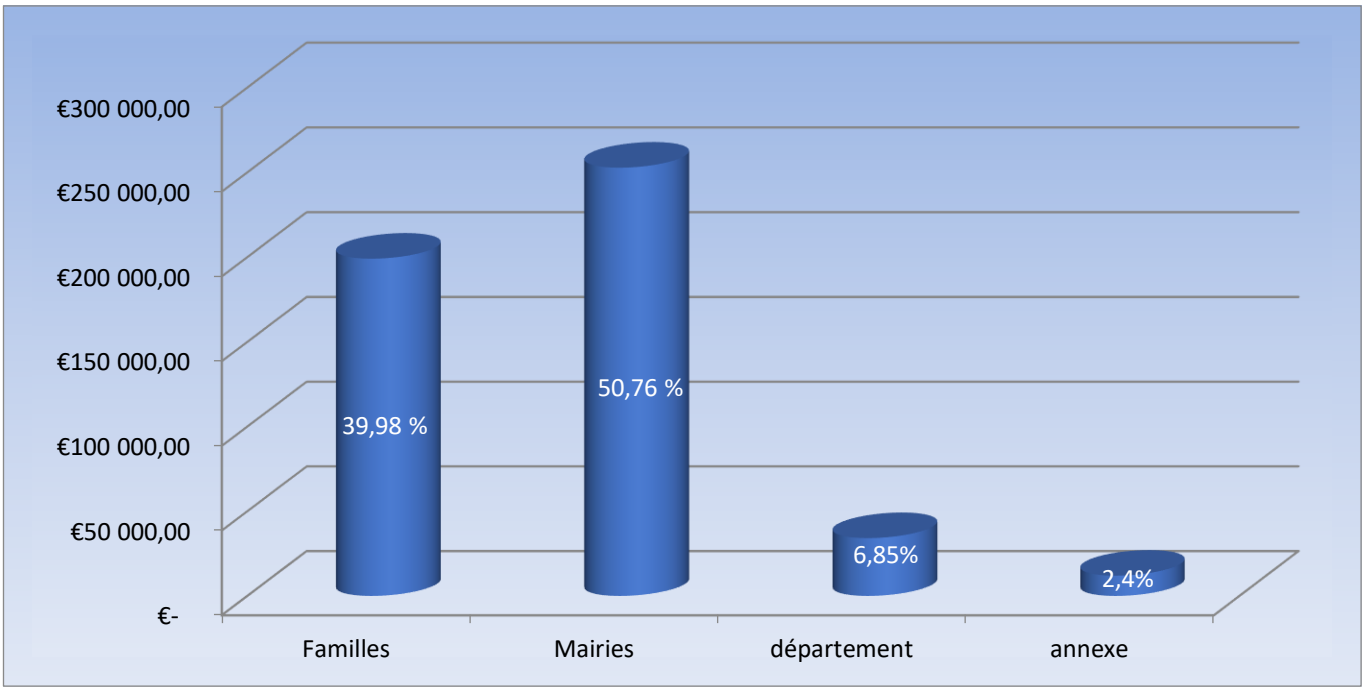
(St Bonnet de Mure, St Laurent de Mure, St Pierre de Chandieu, Toussieu, Chaponnay).

Cette association a pour principal objet de promouvoir l'enseignement et la diffusion des arts musicaux et lyriques sur le territoire.

Ce rapport financier a pour fonction de transmettre aux adhérents et partenaires les éléments comptables de l'exercice dans le cadre des missions de VDI sur l'année qui vient de s'écouler.

Il est basé sur les chiffres du bilan et compte de résultat établi par l'expert-comptable, voté au dernier conseil d'administration et validé par le commissaire aux comptes qui atteste de sa sincérité.

A. RECETTES (497 972 euros)



Cotisations des familles :

Cette année encore nous faisons face à une baisse des adhésions, ce qui nous rapporte dans les recettes

La participation des familles à **199 090 €** soit **39,98% des recettes**

Subventions :

Dans un contexte toujours plus restrictif au niveau des subventions nous constatons que le département et les communes continuent de nous faire confiance et de soutenir notre école.

Mairies : participation des communes à hauteur de **252 755 euros** soit **50,76% des recettes**

Ville de Saint Bonnet de Mure : 80 000,00 €, Ville de Saint Pierre de Chandieu : 57 000,00 €, Ville de Saint Laurent de Mure : 55 000,00 € , CCPO Chaponnay : 40 000,00€, Ville de Toussieu : 20 000,00€, Ville de Colombier : 755,00€

Département : Département du Rhône : **34 150,00€** soit **6,85% des recettes**

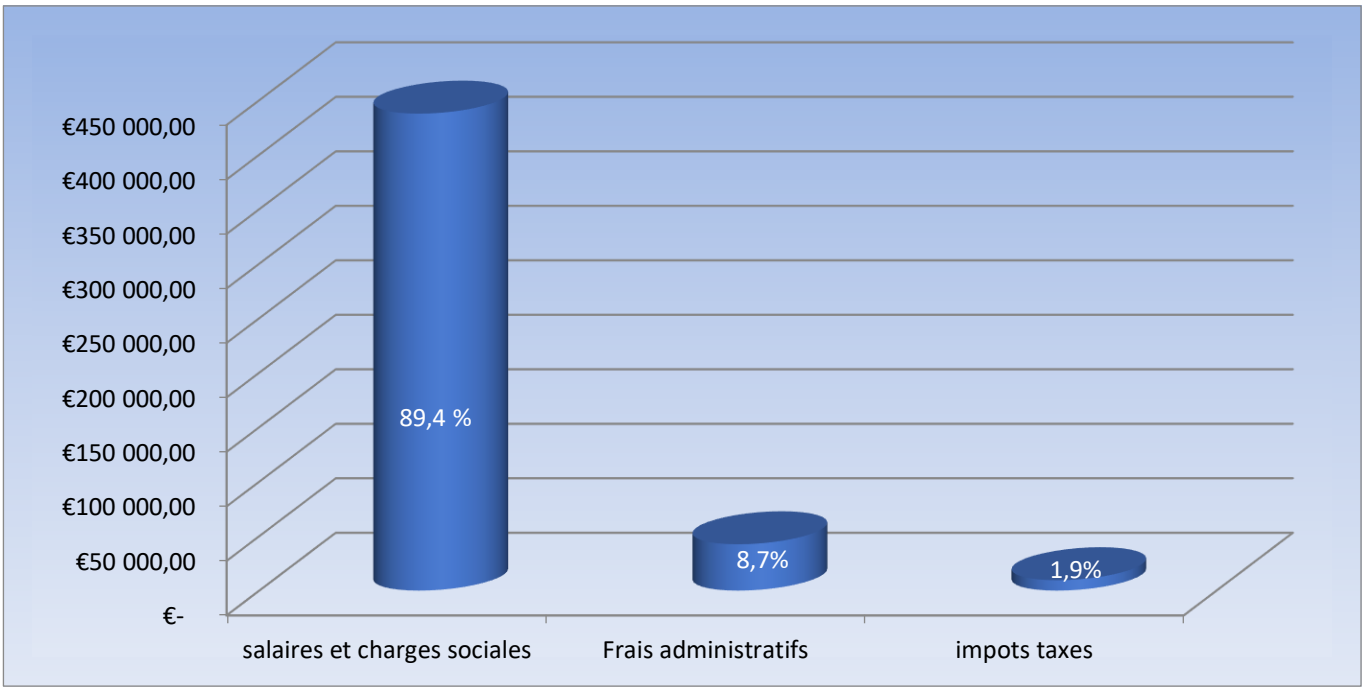
Recettes annexes :

Le montant des recettes annexe concerne essentiellement des ventes de prestations de services lors d'organisation d'événements à **11 975** euros **2,4% des recettes** dont également des remboursements de formation 2 332 € et sinistre assurance 324 euros.

Les produits financiers de **5 713** euros résultent du placement sur livret des subventions versées en une fois par les mairies ou le département pour une saison complète.

www.vincentdindy.com
Adresse de correspondance : Bâtiment le Cercle – 1 rue des Muguets – 69 720 Saint-Laurent de Mure

B. DEPENSES (489 636 euros)



- Salaires et charges sociales : 333 918 euros de salaires et 103 688 euros de charges afférentes soit un total de

437 606 euros : **89,4% des dépenses**

- Frais administratifs (assurances, comptabilité, essence réparation…)

42 498 euros : **8,7% des dépenses**

-impôts, taxes et versements assimilés, dotation aux provisions pour risques et charge et amortissement

9 531 euros : **1,9 % des dépenses**

Les charges d'exploitation (hors fonds dédiés reportés) passent ainsi de 510 605 € à 489 636 €, soit une baisse de -20 969 € (-4,11%) dans la même proportion que celle des recettes propres.

Il faut aussi souligner que peu de dépenses ont été engagées dans l'entretien ou le renouvellement du matériel pendant cette période de transition mais ces dépenses interviendront sans doute cette année pour maintenir le parc d'instrument en bon état et permettre la tenue de certains événements.

BILAN

Passif

La situation nette de l'association au 31 août 2025 ressort à 170 900 € ce qui permet d'assurer 4 mois de fonctionnement.

Nous soulignerons les fonds dédiés des dons des associations perçus en 2023-2024 pour 22 477 € reportés et la provision pour engagement de départ à la retraite de 113 199 €.

Les autres dettes de 63 567 € sont essentiellement constituées des dettes sociales (salaires et cotisations sociales réglées en septembre 2025) et dettes fournisseurs.

Actif

Les immobilisations d'une valeur brute de 228 199 € sont amorties à hauteur de 227 913 €, soit une valeur nette comptable de 287 € ce qui dénote un parc d'instruments et matériels vieillissants.

Avec le résultat positif de 14 059 €, les disponibilités augmentent passant de 296 280 € à 306 157 €.

C. RESULTAT DE L'EXERCICE

Avec 503 694 € de produits et 489 636€ de charges

À la clôture de cet exercice, le bénéfice net comptable s'établit à 14 058,77 euros.

L'année dernière, le montant s'élevait à 2 190 euros, ce qui constitue un bon indice de la gestion de l'établissement scolaire.
Des dépenses qui n'ont pas pu être réalisées en raison des conditions sociales de cette saison figurent dans le budget prévisionnel de l'année à venir. De plus, nous aspirons à une hausse du nombre d'adhérents pour l'année prochaine. Cela devrait favoriser une harmonie et un rayonnement positif de l'école sur notre territoire. Pour finir, nous atteignons la conclusion de la fermeture définitive des CHAM qui empêchait l'école de maintenir son équilibre financier.

Mme Pascale Gentil, commissaire aux comptes du cabinet EKYLIS, prend la parole et certifie que les comptes annuels de l'école de musique au 31.08.2025 qui vont être présentés sont réguliers et conforment au regard des règles et principes comptables français. Elle présente le bilan réalisé :
Mission de certification car VDI est une association qui reçoit des subventions.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport financier présenté par le président portant sur l'exercice clos le 31.08.2025, et certifié par le commissaire aux comptes, approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice qui se traduisent par un bénéfice de 14 058 ,77 Euros.

L'affectation du résultat est votée au report à nouveau à l'unanimité.

D. PERSPECTIVES ET BUDGET PREVISIONNEL

« Présentation du prévisionnel par la direction. Prévisionnel à l'équilibre. Adopté à la majorité au CA

- Le bureau réaffirme son soutien aux choix faits par la direction qui lui semble en adéquation avec ce qui a été demandé par les collectivités.
- Les nouveaux locaux de Chaponnay devraient amener de nouveaux adhérents.
- Travail en cours sur une ouverture de CHARM à saint Pierre de Chandieu

Voté à l'unanimité.

www.vincentdindy.com
Adresse de correspondance : Bâtiment le Cercle – 1 rue des Muguets – 69 720 Saint-Laurent de Mure

E. CONCLUSION

Remerciements tout d'abord envers les Mairies et le département qui nous soutiennent et remerciement aux familles qui s'engagent et participent à la vie de l'école qui ne serait rien sans ses adhérents et bénévoles.

Pour information la participation des bénévoles de l'école Vincent d'Indy est estimée à 164 935,00 euros ce qui veut dire que sans les bénévoles l'école ne pourrait pas fonctionner avec ses tarifs actuels.

En d'autres termes nous avons besoin de vous !

- Appel à validation du rapport par l'assemblée

Vote du Budget prévisionnel :
Pour : 13 présents + 3 POUVOIRS
Abstention : 0
Contre : 0

2- Bilan moral

Période marquée par Départ de Karine MONJAUD. Dissensions au sein de l'école qui n'ont pu être réglées. Cela a abouti à une rupture conventionnelle, départ effectif au 04 aout 2025. Recrutement d'une codirection.

Arrivé en fin de convention avec les collectivités territoriales, engagement réciproque entre école de musique et collectivités. Les échéances municipales arrivant, les collectivités ont accordé un an de plus, ce qui nous garantit un an de fonctionnement identique en plus, le temps à la nouvelle direction de s'installer.
Réflexion sur les nouveaux critères à valider avec les collectivités. Conscience également d'une baisse de financement. A revoir après les municipales.

RAPPORT D'ACTIVITE 2024-2025 :

Recrutement prof chant, guitare
Projets : matériels à acheter + volonté de s'inscrire dans chaque commune + intervenir hors les murs, dans les médiathèques et les collèges, 2 formats : conte musical qui peut être recité par les élèves ou présentation d'instruments par les professeurs. Reprise de contact avec la MPT, téléthon organisé avec eux ; but de recréer du lien, aller chercher des endroits où l'école n'était pas.
Reprise de contact avec Sabrina Bertin (enseignante musique collège) pour collaborer avec le collège.
Contacts avec St Pierre de Chandieu pour projet CHAR.
Mathieu Banchet rappelle que chacun peut soumettre ses idées, les adhérents étant la force vive de l'association.

Le bilan moral est voté à l'unanimité des présents hors collectivité.

3- Election du CA

L'intégralité du CA démissionne.

Se présentent au CA : Laurent Moulin (hors commune), Fabrice Grange (st Pierre), Thomas Grange (Chaponnay), Laurent Maillet (st Bonnet), Geraldine Vicat (St Bonnet), Olivier Gourguet (St Bonnet) ,Emmanuelle Plasse (St

Laurent) Cecile Ferhadian (St Bonnet), Bruno Gauthier (Chaponnay) Jean- Luc Ravey, Philippe Verchery (Toussieu) , Cécile FERHADIAN (St Bonnet) Gilles BACHEROT (St Laurent), Emmanuelle PLASSE (St Laurent), Thomas SALOMON (St Pierre) JACQUEL Xavier (St bonnet) .

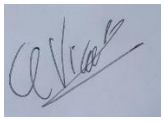
CA élu à l'unanimité des présents hors représentants des communes.

4- Questions diverses

Fin de séance : 21h36

Signatures :

Geraldine VICAT (secrétaire adjointe)



Laurent MOULIN (Président)

